



# ITEKA, Association sans but lucratif

Agréée par ordonnance N° 530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

*Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)  
Association ayant statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de  
l'Homme et des Peuples*

---

## **DECLARATION DE LA LIGUE ITEKA :**

### **REBONDISSEMENT DE LA VIOLENCE DANS CERTAINES LOCALITES DU BURUNDI.**

1. Deux mois après l'aboutissement du processus électoral et l'avènement d'un nouveau régime issu des élections, la Ligue Burundaise des droits de l'homme est préoccupée par la recrudescence des graves violations des droits humains, y compris le droit à la vie, en plus d'autres défis importants auxquels le gouvernement doit faire face.
2. La Ligue Iteka constate que ces multiples violations des droits humains restent essentiellement liées à la poursuite des combats opposant l'armée gouvernementale et les combattants du dernier mouvement rebelle, le PALIPEHUTU – FNL d'Agathon Rwasa, qui, au lieu de rejoindre la table des négociations, tente plutôt d'étendre ses actions dans d'autres provinces situées en dehors de son fief traditionnel de Bujumbura rural et ses alentours.
3. La Ligue Iteka déplore que les parties au conflit armé s'adonnent mutuellement à des opérations de chasse à l'homme principalement dans les provinces de Bujumbura rural, Bubanza et la Mairie de Bujumbura en violation flagrante des principes élémentaires de droit humanitaire, de la loi répressive burundaise et des engagements pris par l'Etat du Burundi dans les instruments internationaux de protection des droits humains.
4. La Ligue Iteka a ainsi enregistré une vingtaine de personnes tuées dans la province de Bujumbura rural par le PALIPEHUTU-FNL depuis le mois de septembre 2005. Les victimes sont soit des responsables administratifs à la base, soit des personnes accusées de collaboration de près ou de loin avec les FDN et sont pour la plupart tuées à l'arme blanche ou au fusil et sont ensuite mutilées ou décapitées.
5. Quant aux violations commises par l'armée gouvernementale dans les mêmes provinces, la Ligue Iteka a recensé au moins 11 personnes tuées à l'arme à feu, soupçonnées de collaboration avec le PALIPEHUTU-FNL.
6. C'est toujours dans ce contexte de tension que la Ligue Iteka observe de nombreux cas d'arrestations et emprisonnements arbitraires - plus d'une cinquantaine environ - opérés par la Documentation nationale (Police présidentielle) dans certains quartiers du Nord et du Sud de la capitale et les victimes sont généralement de jeunes hommes sur lesquels pèsent des soupçons de collaboration avec le PALIPEHUTU – FNL.



# ITEKA, Association sans but lucratif

Agréée par ordonnance N° 530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

*Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)  
Association ayant statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de  
l'Homme et des Peuples*

7. Si l'ampleur des arrestations peut se justifier par l'état de guerre qui prévaut dans la province de Bujumbura rural et ses alentours, rien ne pourrait justifier les multiples violations de la loi en matière de procédure judiciaire commise par les différents corps de police en général et la Documentation nationale en particulier, dans l'arrestation des prévenus et dans le traitement de leurs dossiers. En outre, des informations parvenant à la Ligue Iteka font état de tortures de certains prévenus gardés dans des cachots où ils demeurent privés des visites familiales et de celles des membres des organisations de défense des droits de l'homme.
8. La Ligue Iteka rappelle que le Gouvernement a l'obligation d'assurer la protection de la population et que, malgré la tension qui prévaut dans la province de Bujumbura rural, il est tenu au respect de la loi et des droits de la personne tant que des mesures exceptionnelles, justifiées et reconnues publiquement ne sont pas encore mises sur pied.
9. C'est pour toutes ces raisons que la Ligue Iteka recommande :

## **Au Gouvernement du Burundi**

- De tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'étendue de tout le territoire et plus particulièrement dans la province de Bujumbura – rural, dans le respect de la loi et des engagements pris par l'Etat du Burundi en ratifiant les instruments régionaux et internationaux de protection des droits de la personne humaine ;
- De poursuivre et de punir tout membre des forces de l'ordre qui serait accusé d'exécution extrajudiciaire ;
- De sanctionner conformément à la loi tout agent de police ou d'un autre service public qui se rend coupable de torture et de traitement inhumain et dégradant à l'endroit des prévenus ;
- De traiter dans la transparence et l'équité les dossiers de prévenus gardés dans les différents cachots de la police et en leur assurant le droit de visite.
- D'encadrer et d'assurer la formation des nouveaux corps de police.



# ITEKA, Association sans but lucratif

Agréée par ordonnance N° 530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

*Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)  
Association ayant statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de  
l'Homme et des Peuples*

## **Au PALIPEHUTU-FNL**

- De renoncer à la violence comme mode de revendication politique et de rejoindre la table des négociations à l'instar d'autres mouvements rebelles qui ont rompu avec la guerre.

### **A la sous- région**

- De continuer à soutenir le Burundi dans son processus de paix
- De renforcer la concertation régionale en matière de paix et de sécurité pour la stabilité de la sous- région.

## **A la communauté internationale**

- De continuer à exercer la pression et l'influence sur le PALIPEHUTU – FNL pour l'amener à la table des négociations dans les meilleurs délais ;
- De mettre à contribution l'ONUB pour la protection des populations régulièrement menacées et tuées dans la province de Bujumbura rural et dans d'autres localités du pays.

Fait à Bujumbura, le 19 octobre 2005

Pour la Ligue ITEKA asbl

Jean-Marie Vianney Kavumbagu

Président